

PROJET ÉDUCATIF

En adhérant au projet éducatif du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), la ville de Hannut offre les garanties de l'enseignement officiel dont il défend les valeurs d'humanisme, de liberté de conscience, de pluralisme, d'ouverture et de démocratie.

L'enseignement est sous la tutelle d'un Pouvoir Organisateur (le Conseil communal) qui a été élu démocratiquement et qui s'efforce de répondre aux attentes de la population dans les limites du cadre légal fixé par la Communauté française.

En cohérence avec le Décret du 2 juin 1998 régissant l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR) en Communauté française et principalement avec l'article 3 de ce Décret, l'Académie définit les principales finalités de son enseignement en ces termes :

- *Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques.*
- *Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle.*
- *Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique supérieur.*

De plus, l'Académie souhaite s'inscrire et s'intégrer dans la vie socio-culturelle de la ville de Hannut et de sa région, en promouvant un enseignement et une formation artistique qui visent à éclairer et à rendre les citoyens culturellement actifs et engagés, tout en leur offrant la possibilité d'élargir de multiples façons leur univers artistique.

Ouverte à tous, sans discrimination d'âge, de talent ou d'origine sociale, l'Académie permet à chacun, de manière collective et individuelle, d'accéder à diverses techniques artistiques, de les pratiquer et de les perfectionner dans les domaines de la Musique, des Arts parlés et de la Danse, en gardant tant le souci de transmettre un héritage culturel que d'inciter à la découverte des autres cultures via l'expression des divers langages de l'Art.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Pour mettre en oeuvre les valeurs définies dans le Projet éducatif, le Projet Pédagogique de l'Académie Communale de Hannut est basé sur un enseignement structuré et progressif qui assure l'éveil, l'initiation et l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique et qui prépare, s'ils le souhaitent, les élèves les plus motivés à accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

L'objectif principal est de donner accès à une formation qui permettra à chacun :

- de devenir un artiste amateur ou professionnel (musicien, comédien, danseur) conscient de ses propres capacités.
- de réaliser ses propres choix artistiques.
- de stimuler la curiosité envers les différentes formes d'Arts.

Notre enseignement est structuré en cours de base et cours complémentaires, collectifs, semi-collectifs ou individuels, qui invitent chaque étudiant à développer les outils indispensables à son apprentissage, dans le domaine et la discipline de son choix.

L'enseignement de chaque discipline se fera dans le respect du potentiel et de la personnalité de l'individu, en développant et en exploitant au maximum, les acquis et les compétences de chacun. Des chances égales seront offertes à tous (enfants ou adultes), aussi bien dans les cours collectifs et semi-collectifs de base que complémentaires, tout en privilégiant un climat convivial où le plaisir d'apprendre et le respect de chacun restent omniprésents.

La réussite d'une année d'étude sera basée sur l'évaluation des compétences acquises, en se référant aux socles définis dans le Décret du 2 juin 1998 régissant l'ESAGR et dans les programmes de cours spécifiques à chaque spécialité de chaque domaine :

***L'intelligence artistique** de l'élève, à savoir la capacité de perception de la cohérence d'un langage artistique.*

***La maîtrise technique** de l'élève, à savoir sa capacité à dominer l'utilisation des éléments techniques propres à chaque spécialité*

***L'autonomie** de l'élève, à savoir sa capacité de développer un processus d'auto apprentissage.*

***La créativité** de l'élève, à savoir sa capacité de se servir librement d'un langage artistique en vue d'une création originale.*